

Procès-verbal du Conseil communal du 7 octobre 2013, 20h00

M. Olivier Bonvin, Président du Conseil communal de Servion, ouvre la quatrième séance de 2013 à 20h00. L'appel nominatif donne un quorum de 44 membres présents sur 50. Cinq personnes sont excusées. Il y a deux absences.

1. Approbation de l'ordre du jour et du PV de la séance du 2 septembre 2013

L'ordre du jour est accepté tel quel. M. Alfred Gebhardt remarque que les préavis et PV sont parvenus tardivement. Le procès verbal de la séance du 2 septembre est approuvé avec 3 abstentions.

2. Communications du bureau du conseil

Le Président demande aux responsables de chaque commission de s'assurer qu'ils remettent rapidement à la secrétaire la feuille récapitulative des présences aux séances. Elle sert de pièce justificative pour la comptabilité en fin d'année. Il rappelle également, qu'avant toute intervention, chaque conseiller est tenu de se lever et de s'annoncer clairement avec nom et prénom.

3. Préavis n° 10/2013 – L'arrêté d'imposition pour les années 2014, 2015 et 2016

M. Serge Theintz donne lecture pour la commission des finances. Son rapport met en exergue la modification de l'arrêté d'imposition proposé par la Municipalité qui ramène le taux de 71% à 69% (pour les impôts mentionnés aux points 1, 2 et 3 de l'article premier).

M. Denys Kaba remarque que l'on se retrouvera avec un produit de quelques CHF 100'000 et que celui-ci pourrait être utilisé pour réaliser des aménagements futurs à la décharge. M. Gilbert Cuttelod, Syndic, lui répond qu'il est trop tôt pour anticiper des investissements communaux en vue d'un produit qui n'a pas encore été réalisé. Il souligne également que les bases de calcul de la planification financière 2014-2018 n'ont pas tenu compte des futures décisions du Grand Conseil qui découleront du transfert des charges de l'Etat aux communes. Ces chiffres n'étant pas connus, il est difficile de prévoir avec précision des dépenses futures. Il cite des projets comme la construction scolaire ou la réfection des routes, des chiffres de marge et de plafonds d'endettement. Il est rassurant par rapport à ces éléments. La marge d'autofinancement et les plafonds d'endettement sont normaux et ne mettront pas en danger les finances communales.

M. Philippe Chaubert dit avoir cherché vainement à l'ordre du jour un préavis numéro 12 relatif à des ventes de terrain car, commente-t-il, il est fait référence dans le préavis sur le budget à une recette de vente de terrain de CHF 1'350'000 pour 2014. Pour ce qui concerne la STEP (Préavis numéro 11), des ventes de terrain y figurent également comme moyen de financement. Le Syndic lui répond qu'en établissant le budget, la Municipalité a tenu à montrer clairement son intention de vendre des terrains, acte qui sera soumis à l'approbation du Conseil, seul compétent pour donner l'ordre de vente, et qui figurera dans un préavis à venir, probablement le numéro 13. A défaut de vente, il faudra emprunter, ce qui est également de la compétence du Conseil. Le Président relève d'ailleurs que la Commission des finances avait noté ce point dans son rapport.

Le rapport de la commission des finances est approuvé avec une abstention. Le Préavis est accepté avec trois abstentions.

4. Préavis n° 11/2013 – Reconstruction de la station d'épuration de Servion/Essertes et la liaison du réseau d'assainissement de Les Cullayes sur la station de Servion ainsi que la mise en séparatif des quartiers Bruyère, Planches et Gollie aux Cullayes avec demande d'un crédit extra budgétaire global de CHF 6'300'000.-

M. S. Theintz, rapportant pour la commission des finances, relève que, du point de vue des finances, la solution proposée par la Municipalité est bien pensée. M. François Guignet donne lecture du rapport de la Commission Ad hoc qui, exceptionnellement, est composée de cinq membres du Conseil. Soulignant la nécessité de procéder rapidement aux travaux, il passe en revue les différentes options étudiées. Les aspects financiers, techniques et écologiques, tendent en faveur d'une reconstruction de la STEP, l'autre option étant de rejoindre une association. La commission donne un avis favorable au choix de la Municipalité : « La Commission est d'avis que le respect et la sauvegarde de l'environnement sont l'affaire de tous, pouvoirs politiques inclus. Le développement durable n'est pas une question de mode, c'est un moyen de garantir des conditions d'existence décentes pour les générations futures. Ce projet s'inscrit exactement dans cette optique. »

M. Christian Gaus aimerait savoir comment a été répartie la somme à charge de chaque commune. M. G. Cuttelod lui répond que les chiffres y relatifs se trouvent dans le rapport financier du Préavis numéro 10 dans le document intitulé '*Investissements 2014 – 2015*'. Pour la Commune de Servion cette part est calculée en fonction de 2'450 EH (Equivalent-Habitant) et, pour Essertes, de 550 EH. Ce calcul se fait selon des normes cantonales pour la répartition des coûts de construction et des charges de fonctionnement.

M. Hermann Olivetta demande un complément d'information par rapport aux lettres A à G qui figurent sur le plan à la dernière page du Préavis numéro 11. Expliquant qu'il s'agit des trois quartiers de Les Cullayes traités dans le préavis, la lettre G faisant l'objet d'une étude à part, le Syndic s'excuse de l'oubli d'une légende dans la duplication du document.

Répondant à M. François Clot à savoir si la station sera à même de traiter les micropolluants, M. G. Cuttelod décrit une situation où, au niveau fédéral, la législation et les subventions sont éparpillées et l'avancement technologique aux balbutiements. Cependant, il souligne que, pour Servion, qui a un récepteur (ruisseau) avec un débit très faible, le SESA (Service des eaux, sols et assainissement du canton de Vaud), organe qui fixe des valeurs techniques, a imposé des normes deux fois plus sévères pour les rejets que la plupart des stations actuelles.

M. Jean Gaumann s'enquiert du développement du télé-réseau pour les habitants de Les Cullayes. Le Syndic lui répond que deux solutions se présentent. La première consiste en un raccordement sur le réseau de Citycable. Ce réseau, en place à Servion, s'obtient par une ligne à haute tension, actuellement louée. En profitant des travaux de fouilles entre Servion, Les Cullayes et Mollie Margot pour tirer un câble à fibre optique, il est possible d'étendre la connexion jusqu'au réseau de Mollie Margot,

abandonnant ainsi la ligne louée. Il ne resterait plus qu'à y raccorder les quartiers. La deuxième solution s'offre à travers un abonnement aux services de Swisscom TV. Ce dernier n'est possible que dans la mesure où l'abonné habite dans un rayon de 700m de l'armoire VDSL.

Concernant les rejets des eaux, M. Ch. Gaus demande s'ils se versent dans le Parimbot ou dans l'étang et pourquoi le projet ne comprend pas un deuxième bassin de décantation placé entre la station d'épuration et le récepteur. Le Syndic lui répond que des essais réalisés dans la région de La Côte n'ont pas été jugés efficaces. Les eaux usées ne seront pas jetées à l'étang, mais au Parimbot. Leur volume en sera augmenté d'un tiers. Il précise d'ailleurs que la station de Bercher a été construite selon la même technologie que celle prévue pour Servion et que les eaux relevées à la sortie sont buvables, chimiquement parlant.

M. A. Gebhardt aimerait savoir ce qui se passerait en cas de panne de pompage à la station d'épuration. Le Syndic lui répond qu'effectivement, étant donné le peu de pente et le fait que le réseau passe dans des zones d'eaux de sources, la commune a été obligée par le SESA de modifier certains tracés, de doubler la canalisation par un tuyau PE à double manteau, de souder les tuyaux dans des zones à captage et de respecter la loi à tout point de vue pour la sécurité des eaux en cas de pollution. La dépense des CHF 150'000 accordée par le Conseil a largement servi à ces études.

Les coûts sont importants, dit M. Denys Kaba. Par conséquent, il demande si une étude a été faite pour construire deux STEP de moindre importance. M. G. Cuttelod résume les quatre solutions étudiées dont celle de deux stations, vite abandonnée, car excessivement chère. Le projet retenu, dit-il, bien que nécessitant un investissement plus onéreux au départ, est favorable comparé aux coûts d'entretien (~CHF 70 par EH) annuels consentis par la suite.

M. Félix Rattin, Municipal, confirme qu'il est évident qu'à chaque fois que la commune procède à des travaux lourds, elle prend l'avis de tiers, des prestataires de services tels que gaz, téléphone, etc. pour qu'ils puissent profiter de l'occasion pour poser une infrastructure particulière qui leur est propre, tout en participant, à moindre frais, aux coûts des travaux.

Le Syndic dit que suite à la remarque pertinente de M. Ph. Chaubert, en consultation avec les autres membres de la Municipalité, il aurait été correct d'inclure dans les subdivisions des deux projets du Préavis : « *pour la reconstruction d'une nouvelle Station d'épuration STEP* » et « *pour la construction d'un collecteur EU Les Cullayes – Servion* », dans les points « *de faire un amortissement complémentaire de CHF 700'000 par prélèvement du fonds no 9282.460 auquel la vente future des terrains sera portée,* », ainsi que dans le point « *de faire un amortissement complémentaire de CHF 650'000 par prélèvement du fonds no 9282.460 auquel la vente future des terrains sera portée,* », la phrase « *sous réserve d'une décision du Conseil communal sur préavis de la Municipalité.* »

M. Ph. Chaubert remercie la Municipalité pour cet ajout au Préavis.

Au vote, cet amendement est approuvé à l'unanimité par le Conseil. Les rapports de la Commission des Finances et la Commission Ad Hoc, ainsi que le Préavis, sont acceptés à l'unanimité.

5. Communications de la Municipalité

M. G. Cuttelod annonce la décision définitive du changement d'horaire des transports publics favorables à Les Cullayes avec, pour ce qui concerne le trajet en direction de Lausanne, une économie de 24 minutes, sans changement de bus à Mollie Margot. Il remercie M. Bernard Burri qui, en tant qu'ancien syndic, a oeuvré avec acharnement jusqu'à l'obtention de ce changement. Cependant, le maintien de ce service, souligne-t-il, dépendra de la fréquentation future, car 2'500 personnes ont signé une pétition contre ce projet d'horaire.

6. Propositions individuelles et divers

M. H. Olivetta constate que si certains panneaux de signalisation routière ont été changés, d'autres, qui signalent des fins de zone, sont encore en contradiction. Le Syndic lui répond que le travail de remplacement avec un nouveau type plus réfléchissant, dit *en nid d'abeille*, n'est pas encore terminé. M. Ch. Gaus profite pour remercier la Municipalité pour la pose des panneaux police population et M. D. Kaba pour la pose des réverbères LED qui améliorent grandement la sécurité le long du chemin Aux Channey/Praz la Vellaz.

M. Alfred Gebhardt, qui aimerait voir les places de personnes handicapées utilisées à bon escient, relève que les distances indiquées sur les panneaux entre les deux localités de la commune se contredisent selon le sens du trajet effectué. M. Ph. Chaubert lui répond que la différence est due au fait que les distances sont calculées par rapport à l'emplacement du panneau et le centre du village.

M. F. Guignet relève que les habitants de Servion et ceux de Les Cullayes ont des habitudes contraires en ce qui concerne leurs entrées et sorties de la déchetterie. Le Syndic indique que pour maintenir la sécurité, au prochain marquage au sol, les habitants voulant descendre en direction de Servion auront l'obligation de tourner au giratoire et, en réponse au Président qui relève qu'une signalisation précédente interdisait l'utilisation du giratoire, répond qu'elle est dorénavant supprimée.

M. François Clot demande, puisque dorénavant il n'y a plus de service de ramassage de déchets encombrants, s'il serait possible de bénéficier d'un accord de ramassage spécial de la part de la commune. Mme Monique Ries, Municipale, indique que la décision de suppression de ce service a été forcée, la population y jetant tout et n'importe quoi. Cependant, elle confirme qu'il sera toujours possible de contacter la commune en cas de besoin.

La séance est levée à 21:25.